

## CONCLUSIONS DE LA TABLE-RONDE DU 17 MAI 2018 À MONTRÉAL

Parmi les objectifs du projet *S'ouvrir aux Amériques pour mieux protéger les droits humains et s'engager dans la réconciliation* figure celui de déterminer comment les expériences latino-américaines et canadiennes de justice transitionnelle, de réconciliation et d'opérationnalisation des outils de défense des droits humains pourrait mutuellement s'influencer et s'enrichir.

Dans le cadre de nos consultations nationales, nous avons organisé une première table-ronde le 17 mai 2018, qui a rassemblé les représentants de 13 organisations de défense et de protection des droits humains à Montréal, dont nos partenaires dans l'organisation de l'événement : Amnistie internationale (Canada francophone), Avocats sans frontières Canada et la Ligue des droits et libertés section Québec. Une représentante de la Fondation Pierre Elliott Trudeau était également présente.

Les participants ont été invités à évoquer leurs stratégies en matière de défense des droits humains, les obstacles qu'ils rencontrent et les aspects sur lesquels ils estiment pertinente la création de ponts avec l'Amérique latine. Voici donc un bref sommaire des principaux points abordés lors de cette rencontre, ainsi que ceux qui mériteront un traitement plus approfondi à l'occasion des prochaines tables-rondes organisées à travers le Canada en 2018-2019.

### **I. Organisations participantes**

- Amnistie internationale (Canada francophone)
- Avocats sans frontières Canada (ASFC)
- Association des groupes d'intervention en défense des droits en santé mentale du Québec (AGIDD)
- Centre de justice des Premiers Peuples de Montréal
- Centre interdisciplinaire de recherche en développement international et société (CIRDIS)
- Clinique internationale de défense des droits humains de l'Université du Québec à Montréal (CIDDHU)
- Comité pour les droits humains en Amérique latine (CDHAL)
- Connexion justice sociale

- Conseil canadien pour les réfugiés (CCR)
- Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (ACAT)
- Centre de recherche et d'enseignement sur les droits de la personne de l'Université d'Ottawa
- Ligue des droits et libertés section Québec
- Projet accompagnement Québec-Guatemala (PAQG)

## **II. Enjeux abordés**

Les enjeux et obstacles suivants ont été soulevés par les participants lors de la table-ronde :

- Le délaissement des instruments internationaux (tels que les traités, protocoles additionnels et déclarations) au profit de moyens alternatifs comme les *shadow reports*, l'accompagnement de victimes, le plaidoyer (participation aux consultations du gouvernement et formulation de recommandations), l'analyse de projets de loi, l'éducation, la sensibilisation du public, la création d'outils pour la recherche, la formation, etc.
- Le manque d'accès à l'information.
- La tendance à décrédibiliser et à caricaturer le discours sur les droits humains, ainsi que la stigmatisation et la tendance à la criminalisation des défenseurs des droits humains dans certains pays d'intervention des acteurs canadiens.
- Les problèmes d'accès à la justice, tant au niveau national qu'international, en raison des coûts trop élevés, des délais trop longs, d'un manque d'efficacité et parfois d'impartialité des instances judiciaires, de l'exigence de l'épuisement des voies de recours internes, ainsi que de la pression économique, sociale et psychologique subie par les victimes sur des périodes prolongées.
- La concurrence entre les organisations et associations de défense des droits humains dans l'accès au financement, lui-même considéré comme insuffisant.
- Les limites de la mémoire institutionnelle, plus précisément la difficulté des organisations à maintenir la régularité et la stabilité des projets en raison d'un roulement important de personnel, ce qui entraîne le dédoublement de certains projets et, parfois, leur abandon.
- Le fédéralisme et multi-gouvernance : certaines organisations estiment que le Canada utilise la contrainte fédéraliste comme prétexte pour justifier la non ratification de

certaines traités, et constatent des problèmes de communication entre les niveaux fédéral, provinciaux et municipaux.

- La possibilité de création d'un « réseau » entre les organisations canadiens a fait l'objet de discussions importantes, mais a été écartée du fait que ce genre d'initiatives existe déjà.

### **III. Bilan**

La tenue de cette première table-ronde à Montréal nous a permis d'identifier plusieurs enjeux importants pour les organisations de défense de droits humains au Canada. Nombre d'entre eux feront l'objet d'un approfondissement lors des prochaines tables-rondes au cours des prochaines semaines, notamment :

- La réconciliation et la justice transitionnelle
- La stigmatisation des défenseurs des droits humains au Canada
- Les compatibilités et d'incompatibilités entre le fédéralisme et les autres traditions juridiques
- L'accès aux mécanismes nationaux et internationaux de défense des droits humains
- Les programmes de contestation judiciaire et le développement du recours d'*amparo* et autres mécanismes similaires
- Le droit au consentement libre et éclairé : obstacles et stratégies au Canada
- La défense des droits humains en contexte extractif et la responsabilisation des entreprises canadiennes par le droit interaméricain.
- Le financement et la concurrence : exemples de coopération/coordination ?

Au cours des discussions, il a également été discuté de la pertinence de créer un réseau entre les organisations canadiennes afin de faciliter l'échange de stratégies au niveau national. Cette idée n'a cependant pas été retenue dans la mesure où plusieurs organismes y voient une charge de temps et de ressources supplémentaires, tandis que d'autres disposent déjà de leurs propres réseaux informels. Notre site web restera toutefois une plateforme centrale dans le projet et permettra aux organisations partenaires et participantes qui le souhaitent de partager leurs coordonnées, ce qui facilitera le lien entre les organisations au Canada et dans les Amériques.

Enfin, la question de la justice transitionnelle a peu été abordée durant la table-ronde à Montréal, notamment dû au manque d'organisations autochtones chez les participants. Comme la réconciliation, tout comme la protection des droits humains, est une partie fondamentale du projet *S'ouvrir aux Amériques*, cette question fera l'objet d'efforts supplémentaires de la part de l'équipe en termes de recherche et d'inclusion d'organisations lors des prochaines tables rondes.

